

numéro 35_mai 2012

Dossier spécial
**La mutualité, fondement
de Retraites Populaires**

Patrimoine
Laissez-vous embarquer!

Le vécu de nos clients
**Pas de temps mort
pour Loïc Merz**

Bien vivre
J'irai dormir chez vous...



page 2 Bella vita



page 3 / Editorial
Mutuellement vôtre



pages 4-7 / Dossier spécial
La mutualité, fondement
de Retraites Populaires



pages 8-9 / Patrimoine
Laissez-vous embarquer!



pages 10-11 / Le vécu de nos clients
Pas de temps mort pour Loïc Merz



page 12 / Prévoyance
RP Rente immédiate certaine



page 13 / Immobilier
Financement des infrastructures



pages 14-15 / Bien vivre
J'irai dormir chez vous...



page 16 / Vie de Retraites Populaires
Sauvetage à Ouchy

page 16
Les rendez-vous
de Retraites Populaires

& boutique

Au milieu de ce magazine,
une sélection d'offres exclusives qui
vous sont spécialement destinées.

page 3

Dans une période où le chacun pour soi et l'appât du gain ont montré leurs limites, il est rassurant de pouvoir compter sur une valeur forte et immuable pour faire face à l'adversité et promouvoir la solidarité. C'est ce que fait Retraites Populaires en développant ses activités sur la base du principe de mutualité. Accès pour tous, simplicité des solutions proposées et orientation sur le long terme dans nos activités de prévoyance et d'assurance nous permettent de nous démarquer en vous proposant un avenir serein.

Et nous n'avons pas attendu que la crise frappe pour adopter cette philosophie, puisque le principe de mutualité, qui fait pour ainsi dire partie de l'ADN de Retraites Populaires, est appliqué depuis sa fondation en 1907. Plus d'un siècle d'expérience dans le domaine nous conforte dans notre position et nous incite à garder le cap, en ayant toujours en tête votre intérêt.

C'est fort de cette conviction que nous consacrons le dossier de ce numéro au principe de mutualité de Retraites Populaires, afin que vous puissiez vous faire une meilleure idée encore des efforts qui sont consentis au quotidien par nos collaboratrices et collaborateurs pour décliner la mutualité dans chacun de nos métiers. L'occasion idéale de faire le point sur ce qui constitue le fondement de notre institution et que nous sommes heureux de partager avec vous. Vous pourrez également vous rendre compte de la dimension de la mutualité dans les rubriques Prévoyance et Finance de ce numéro, qui vous exposeront les avantages de la *Rente immédiate certaine* ainsi que les projets de financement d'infrastructures. De quoi enrichir encore notre offre...

Impressum

Responsable d'édition:
Philippe Doffey
Responsable communication:
Lorraine Clément
Rédactrice en chef:
Anne Bolle
Conception et réalisation:
WGR, Mon-Repos 3, 1005 Lausanne
Identité corporative:
Moser design, Simplon 3D, 1006 Lausanne

Siège:
Caroline 9, 1001 Lausanne
Tél. 021 348 21 11
Agence d'Yverdon:
Rue de la Plaine 51, 1401 Yverdon-les-Bains
Tél. 021 348 28 21

www.retraitespopulaires.ch

Mutuellement vôtre

Ce numéro vous fera également voguer sur les eaux vaudoises avec un éclairage sur ce magnifique patrimoine régional que constituent les navires anciens, mais aussi avec un petit aperçu des activités de la Société de sauvetage d'Ouchy. Le témoignage de l'un de nos clients vous emmènera aussi sur les patinoires de Suisse, alors que nos pages « Bien vivre » vous exposeront les joies de la rencontre et de l'échange à travers le monde grâce au partage d'hospitalité. Et le voyage continue avec les habitudes et très appréciées offres *boutique* qui, une fois encore, vous proposeront les activités sportives et culturelles les plus trépidantes dans le canton.

C'est avec un plaisir partagé, en toute mutualité, que je vous souhaite une très belle lecture!

Philippe Doffey
Directeur Marketing & Conseil



Rédaction: WGR pp. 3, 8-11, 14-16; Jean-Louis Emmenegger pp. 4-7, 12, 13;
Illustrations: Getty Images pp. 1, 2, 4; WGR pp. 2, 11;
Retraites Populaires pp. 2, 7, 12, 16; Office du Tourisme Vaudois (OTV) p. 9;
Dreamstime pp. 2, 13; Shutterstock p. 14; P. Francken p. 2;
Société de sauvetage d'Ouchy pp. 2, 16. *Boutique:* Collection de l'Art Brut, Musée de l'Elysée, Women Sport Evasion, Cinérive, Journée Lausannoise du Vélo, Théâtre du Jorat, Lausanne Ville du Goût, Passion Nautique.
Impression: Swissprinters Lausanne SA, Ch. du Closel 5, 1020 Renens
Parution: 3 fois par année
Ce magazine est imprimé sur un papier FSC



La mutualité, fondement

page 4 de Retraites Populaires



Depuis sa création en 1907, Retraites Populaires n'a cessé de développer ses activités sur la base du principe de la mutualité. Aujourd'hui, ce modèle d'affaires basé sur la solidarité est de plus en plus prisé.

Le principe de la mutualité trouve son origine dans les corporations médiévales du Moyen-Age, qui réunissaient les artisans d'un métier (charpentiers, maçons, etc.). Leur but était de mettre en commun les moyens des individus pour faire face à l'adversité, qu'elle touche l'ensemble des membres de la corporation ou un membre et sa famille, en cas de maladie ou de décès. Ainsi, l'ensemble du groupe venait en aide au membre malade ou dans le malheur.

Ce modèle communautaire de solidarité et de répartition des risques s'est développé au-delà du Moyen-Age. La force de la mutualité réside donc dans un système de solidarité sociale fondé sur l'entraide réciproque des membres et la communauté de risque dans laquelle ils ont tous les mêmes droits et avantages.

Si le principe de la solidarité, qui est le fondement de la mutualité, a perduré, il s'est bien sûr aussi adapté à la complexification croissante des rapports entre les différents acteurs économiques. Aujourd'hui encore, la mutualité respecte les principes de la solidarité et du partage des avantages découlant de la mise en commun des ressources individuelles.

En Suisse, il n'existe à ce jour plus que quelques institutions mutuelles au sens originel du terme. Parmi les institutions de droit public, mentionnons les Rentes Genevoises (à leur création, les Genevois âgés pouvaient soit loger à l'Hospice général, soit recevoir une rente) et la Caisse cantonale d'assurances populaire (CCAP) à Neuchâtel. Sans oublier, bien sûr, Retraites Populaires.

Ni une coopérative, ni une SA

Par erreur, les institutions mutuelles sont souvent assimilées à des sociétés coopératives. Même si celles-ci ont aussi un caractère mutualiste, des différences importantes les distinguent. Ainsi,

les sociétés coopératives ont un capital social et les coopérateurs possèdent une part sociale (une part = une voix à l'assemblée générale). En principe, une rémunération est versée à tout détenteur d'une part sociale.

La différence entre une institution mutuelle et une société anonyme (SA) est totale. Dans une SA, les actionnaires détiennent des actions et ils sont rémunérés, en principe, par le versement d'un dividende annuel par action. Pour pouvoir verser un dividende à ses actionnaires, la SA doit donc opter pour une gestion d'entreprise qui lui permette de dégager un bénéfice opérationnel net.

L'institution mutuelle ne connaît ni capital social, ni parts sociales, et ni capital actions, ni actionnaires. Le principe de la mutualité implique une éthique financière stricte et exigeante. Lors de la création de Retraites Populaires en 1907, il faut savoir qu'il n'y avait ni AVS (1^{er} pilier) ni prévoyance professionnelle (2^e pilier). A cette époque, le Grand Conseil vaudois voulait créer une institution qui puisse verser une rente aux personnes âgées pour qu'elles puissent vivre décemment. L'assuré payait une prime, et passé un certain âge, il recevait une rente jusqu'à son décès. A l'origine, Retraites Populaires a donc concrétisé le principe de la mutualité dans le domaine des assurances-vie.

Depuis 1907, ce principe de solidarité et de mutualité n'a pas changé d'un iota: aujourd'hui comme hier, Retraites Populaires applique ce principe dans toutes ses principales activités (assurances, prêts et location). « La mutualité est en quelque sorte la marque de fabrique de Retraites Populaires » résume Philippe Doffey, Directeur Marketing et Conseil.

Bénéfices redistribués

En tant qu'institution de droit public, Retraites Populaires appartient en fait à ses assurés. Comme le souligne Claude Richard, Directeur général de Retraites Populaires, « Nous n'avons aucun capital à rémunérer. Ce qui signifie que l'ensemble des profits que Retraites Populaires peut générer, grâce à sa gestion stricte et respectueuse d'une éthique financière, est redistribué aux assurés et aux retraités des caisses de pension gérées par

page 6

Retraites Populaires». De nos jours encore, l'assurance-vie est un secteur dans lequel les mutuelles sont présentes, de même que dans celui de la prévoyance professionnelle.

Assurances individuelles et 2^e pilier

Ainsi, dans le domaine des assurances, un revenu est garanti par contrat et, si les marchés financiers ont évolué favorablement, un supplément au titre de participation aux excédents est versé. A cet élément s'ajoute celui de l'équité: «Nous ne faisons aucune différence entre nos clients. Tout le monde est le bienvenu et placé sur un pied d'égalité. Nous n'offrons pas de conditions spéciales à un client plutôt qu'à un autre» explique Philippe Doffey. Enfin, il y a l'avantage du conseil neutre: les conseillers de Retraites Populaires perçoivent un salaire fixe; aucune commission ne leur est versée selon le volume d'affaires traité ou apporté, contrairement à la pratique du marché.

Retraites Populaires, dans le secteur de la prévoyance professionnelle (LPP, 2^e pilier), compte beaucoup de petites entreprises (deux à cinq collaborateurs). Philippe Doffey précise: «Nous les acceptons toutes. Nous leur proposons des conditions identiques, quelle que soit leur taille. Dans ce domaine, l'approche mutuelle fait particulièrement sens: elle permet de distribuer les excédents aux assurés actifs et aux retraités.

Immobilier

En ce qui concerne l'immobilier, Retraites Populaires est propriétaire de nombreux bâtiments locatifs dans le canton. Ces appartements sont loués à des prix très raisonnables: on est bien loin du loyer fixé à la tête du locataire potentiel! «Notre objectif est la rentabilité à long terme de notre parc immobilier», souligne Philippe Doffey.

S'agissant des prêts hypothécaires, le principe de la mutualité fait que pour une même durée, le taux est le même pour chacun. Il n'y a pas de taux fixé en fonction de la situation financière de l'emprunteur, comme les banques le font. Les mêmes critères d'octroi d'un prêt hypothécaire sont valables pour chacun: 20% de fonds propres et des charges qui doivent être supportables par rapport aux revenus perçus. Si les critères d'octroi sont remplis, le crédit hypothécaire est accordé. Enfin, nous sommes les seuls à pratiquer les taux sur vingt ans.

Équité et éthique

La mutualité chez Retraites Populaires se traduit également par les principes d'égalité et d'éthique dans la gestion des ressources humaines (comme «Equal-Salary»). De plus, cette approche se décline aussi dans la politique de placements, laquelle intègre les critères de qualité de gouvernance et de développement durable dans les

entreprises sélectionnées. «Nous nous appuyons sur les recommandations de la Fondation Ethos, dont Retraites Populaires est partie prenante» rappelle Philippe Doffey.

Aujourd'hui, en accord avec son fondement mutualiste, Retraites Populaires offre une large gamme de produits qui s'adressent aussi bien aux privés qu'aux entreprises et aux collectivités publiques. Dans un monde où le capitalisme pur et dur a produit les opérations spéculatives et les dérives que l'on sait, le retour aux sources de la mutualité est accueilli avec un intérêt grandissant.

Glossaire

Prévoyance «entreprises»: la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP ou 2^e pilier), votée en 1982, est entrée en vigueur le 1.1.1985. Elle oblige les personnes actives et les employeurs à verser un montant mensuel, payé à part égale, sur le compte de 2^e pilier (caisse de pensions) du salarié.

Fondation Ethos: créée en 1997, Ethos a élaboré des critères d'éthique financière et de développement durable. Elle les applique aux sociétés cotées en bourse et formule des exigences en matière de gouvernance d'entreprise.

page 7

Vos questions, nos réponses

Comment puis-je bénéficier des avantages liés au principe de mutualité chez Retraites Populaires ?

L'ensemble de la gamme des produits de Retraites Populaires intègre le principe de la mutualité, que ce soit en matière d'assurances ou de prêts. Les conseillers de Retraites Populaires vous expliqueront volontiers en détail ces avantages, qui sauront certainement vous convaincre. N'hésitez pas à les contacter (les coordonnées se trouvent en p.16 de ce magazine) pour leur demander des informations complémentaires ou une offre personnalisée.

En matière de prévoyance professionnelle, quel est l'avantage apporté par le principe de mutualité ?

Dans le domaine de la prévoyance professionnelle, l'approche mutuelle fait particulièrement sens. Elle permet, en cas de disponibilité, de redistribuer l'ensemble des excédents aux assurés actifs et aux personnes retraitées. Des critères de distribution parfois complexes ne sont ainsi pas nécessaires pour définir la part à retourner à l'actionnaire.

Pourquoi, lors de l'octroi d'un prêt hypothécaire, n'est-il pas tenu compte de la fortune personnelle lors de la fixation du taux ?

Cela tient au principe même de la mutualité: les conditions sont les mêmes pour tout un chacun. Il n'y a pas de conditions préférentielles. Si les conditions fixées pour l'octroi d'un prêt sont réunies, Retraites Populaires attribuera le crédit hypothécaire aux conditions publiées sur son site (www.retraitespopulaires.ch).

Dites-nous

Claude Richard, Directeur général, Retraites Populaires

Le principe de la mutualité est-il encore d'actualité ?

Oui, sans nul doute! Il a même retrouvé l'importance qu'il avait il y a quelques décennies. La raison tient à la globalisation des marchés financiers et aux excès qui ont récemment secoué le monde de la finance. La mutualité redevient une valeur forte, car elle permet de défendre un bien commun. Je crois que les gens ont compris que le principe de la mutualité, lorsqu'il est bien appliqué, ne leur apporte que des avantages.

Quelle est votre définition de la mutualité ?

Il est difficile de concevoir un système financier plus pur que la mutualité. Car le principe de base est le partage total, le bénéfice comme les pertes. Comme nous ne sommes ni une société anonyme ni une coopérative, nous n'avons pas des actionnaires ou des coopérateurs à rémunérer. Notre gestion financière est donc totalement transparente et axée sur le long terme. Si des excédents sont réalisés, déduction faite des provisions, ils sont distribués à nos assurés et retraités.

Comment se traduit la mutualité dans les activités de Retraites Populaires ?

La mutualité est au centre de tous nos métiers et produits. Dans l'assurance-vie et la prévoyance, nous accueillons chacune et chacun, sans restriction. Et nous appliquons les mêmes conditions à tous les clients. Pour les prêts hypothécaires, nos taux sont uniques et valables pour chacun. Bien sûr, nos critères d'octroi des prêts doivent être remplis pour pouvoir en bénéficier.

Et dans la gestion immobilière et de mandats ?

Nous gérons environ 500 immeubles, avec près de 12'500 logements. Grâce à cette importance, nous signons des contrats-cadres avec les fournisseurs. Nous obtenons ainsi des prix plus bas, dont tous les locataires vont profiter. Pour les contrats de mandats, la mise en commun des fonds sous gestion nous permet d'obtenir d'excellentes conditions de placement sur les marchés financiers et des frais réduits, dont vont bénéficier tous les membres, actifs et retraités, des caisses de pensions que nous gérons.



Laissez-vous embarquer!

page 8

Figures de proue du patrimoine nautique vaudois, les barques et autres navires venus de temps anciens fascinent par leur grandeur et leur esthétisme. Suscitant l'affection et la nostalgie auprès du grand public, ils ne doivent leur survie qu'à des initiatives de passionnés.

Il y eut d'abord les galères. Solides et imposants navires de guerre issus de l'armada militaire savoyarde, elles patrouillaient, au Moyen-Âge, sur les eaux du paisible Léman à l'affût d'éventuelles invasions. Il n'en reste aujourd'hui que quelques répliques comme *La Liberté*, construite entre 1996 et 2001 dans le cadre d'un programme d'occupation de chômeurs soutenu par Retraites Populaires. Mais le véritable héritage de cette époque demeure le savoir-faire technique apporté par les ingénieurs et ouvriers génois employés à leur construction sur les chantiers navals lémaniques. A travers les siècles, ce savoir-faire a défini le façonnage des gracieuses barques et chaloupes évoquées avec lyrisme dans les tableaux de Bocion et les textes de Ramuz.

Voiles latines au service du commerce

Si ces chefs-d'œuvre navals ne sont plus aujourd'hui légion comme ce fut le cas jusqu'au début du siècle passé, leur élégance et leur beauté sereine gagnent aujourd'hui le cœur des Vaudois amateurs de bateaux ou simplement sensibles à leur charme. Caractérisés par leurs voiles triangulaires, appelées voiles latines pour leur inspiration méditerranéenne, ces bateaux sont devenus, à travers les âges,

l'une des marques les plus reconnaissables du canton de Vaud. Ayant très longtemps servi pour le commerce en tout genre (notamment le transport de pierres, de bois, de sable ou de gravier), ils peuplaient jadis abondamment les eaux du Léman, tout comme celles du lac de Neuchâtel. Mais l'arrivée des bateaux à vapeur, couplée avec le développement du chemin de fer et l'amélioration du réseau routier au cours des XVIII^e et XIX^e siècles, rendra leur usage obsolète. Leur mort devint alors inéluctable à partir du milieu du XX^e siècle. Des barques mythiques et magnifiques comme *La Bourgogne* ou *La Vaudoise* seront alors démontées pour être transformées en bois de chauffage... Pas de quoi réchauffer le cœur des marins! Quant à *La Neptune*, construite en 1904, elle effectue le dernier travail d'une barque sur le Léman en 1969. Sauvée de la démolition en 1974, elle est l'une des dernières constructions originales de ce type à naviguer encore aujourd'hui, avec sa sœur *La Vaudoise*, qui fut, elle, la dernière barque construite sur le Léman pour le transport de marchandises, en 1932.

Si quelques barques et galères survivent ou renaissent aujourd'hui de leurs cendres, c'est avant tout grâce au travail acharné de passionnés. Ainsi, « la Confrérie des Pirates d'Ouchy », propriétaire de *La Vaudoise*, fait

naviguer la noble embarcation à un rythme presque quotidien grâce à un équipage de bénévoles, qui s'attèlent également aux méticuleux travaux d'entretien et de rénovation. De son côté, « l'Association Patrimoine du Léman », basée à Nyon, construit des répliques de vieux voiliers et soutient des projets de rénovation et de réalisation de navires de prestige.

Un beau défi au temps

Quant aux embarcations plus légères, telles les chaloupes et les canots, leur restauration ou la reconstitution de modèles anciens tiennent surtout d'initiatives individuelles. Les amateurs de voile portent en effet un grand intérêt pour ces bateaux à l'esthétique si raffinée et au passé si prestigieux. Ils ne sont pas rares les passionnés de technique, collectionneurs ou simples bricoleurs qui se lancent dans ces défis avec le temps. Certains d'entre eux, véritables artisans, en ont fait leur profession. C'est le cas de Jean-Philippe Mayerat, plus connu dans le milieu sous le surnom de Mayu, constructeur naval qui fabrique des bateaux en bois depuis trente ans dans son atelier de Rolle. En 2008, il récupère *Calliope*, une chaloupe construite en 1909 près de Gênes, et la restaure entièrement. Un travail qui lui a valu en

suite en page 9

page 9

2009 le Prix du patrimoine naval sur le Léman, distinction qui vise à encourager le sauvetage et la restauration de bateaux appartenant au patrimoine lacustre. Pour lui, qui forme actuellement deux apprentis, c'est bien cet élément de sauvegarde et de transmission du patrimoine qui motive sa démarche et son travail quotidien. « La charge historique de ces navires et le savoir-faire du travail sur le bois qui est nécessaire pour leur construction ou leur entretien font de ces navires des chefs-d'œuvre de patrimoine. Mais ce ne sont pas pour autant des pièces de musée! Les bateaux, ce sont forcément des objets d'exaltation, de rêve et d'évasion, et c'est précisément cela qui les rend fondamentalement nécessaires. » Gageons qu'il n'est pas le seul à penser cela. Et que ces beaux navires anciens comptent encore suffisamment de passionnés pour les faire voguer vers le futur.

Pour plus d'informations

Musée du Léman à Nyon:
www.museeduleman.ch

Mémoires du Léman 1830-1930,
André Guex, Editions Payot, Lausanne, 1975

Le temps des barques, Pierre Duchoud,
Editions Cabédita, Bière, 1998



La légendaire barque *La Vaudoise* vogue sur les eaux du Léman : une scène rendue possible grâce au travail des Pirates d'Ouchy.

Pas de temps mort

page 10 pour Loïc Merz

Ayant évolué dans l'élite du hockey helvétique aux côtés de légendes tout en menant des études à l'EPFL, Loïc Merz, client de Retraites Populaires, a su tracer son chemin vers une carrière professionnelle prometteuse. Il montre ainsi qu'une transition sereine entre sport de haut niveau et monde du travail est tout à fait réalisable.

C'est le regard serein et la voix posée que Loïc Merz évoque les hauts faits de sa carrière au Lausanne Hockey Club. A seulement 28 ans, ses mots sonnent déjà comme ceux d'un vétéran chevronné. Il faut dire qu'avec un quotidien de sportif d'élite mêlé à celui d'étudiant EPFL sur près de cinq ans, son parcours a de quoi lui donner des airs de vieux briscard. Retiré des patinoires de ligues nationales A et B, il travaille comme consultant aux systèmes décisionnels chez Nespresso, pour le compte de son employeur, la société Dynaxis, spécialisée dans le traitement de données informatiques. Mais il n'a pas raccroché les patins pour autant, puisqu'il évolue en 1^{ère} ligue au Forward Morges HC, histoire de maintenir la flamme. Concilier responsabilités professionnelles et passion du sport, c'est l'accomplissement que Loïc semble avoir atteint avec un certain aplomb.

Rythme effréné

Pourtant, cela n'a pas été de tout repos. Gymnasiens, Loïc évolue parmi les juniors du LHC. Après être entré à l'EPFL en 2002, il fait ses armes pendant une saison en 1^{ère} ligue. Son talent fera le reste et il intègre rapidement la première équipe du LHC, en ligue nationale A puis, suite à la relégation, en ligue nationale B. Le

rythme est soutenu. Aux entraînements quotidiens s'ajoutent les matches, jusqu'à trois par semaine. Sans compter les déplacements, au Tessin, à Zurich ou dans les Grisons. L'adrénaline aussi est au rendez-vous lors de derbies pour le moins animés devant un public surchauffé, avec en guise de coéquipiers des légendes du hockey tel le Québécois Martin Saint-Louis ou, en guise d'adversaires, des joueurs comptant parmi les meilleurs d'Europe. Pas facile, du coup, de jongler avec des études qui demandent, de leur côté, beaucoup d'attention et d'investissement personnel. Mais Loïc gère avec calme. S'il avoue avoir passé une ou deux années « à la raclette » en raison de son emploi du temps herculéen, tout s'enchaîne bien et il obtient en 2007 son diplôme en informatique.

L'heure des choix arrive alors. A 25 ans, il est au faite de sa carrière sportive et peut encore envisager plusieurs années de hockey en ligue nationale. Toutefois, voyant de bonnes opportunités de travail se profiler au sortir de l'EPFL, Loïc décide de les saisir, désireux avant tout de ne pas perdre ses compétences et de donner la priorité à sa carrière professionnelle. Il choisit alors de jouer en 1^{ère} ligue, où le rythme moins soutenu et les déplacements plus restreints lui donnent le temps nécessaire à son

nouveau statut de jeune professionnel. Le plaisir de jouer au hockey est toujours intact et son avenir semble assuré. Un choix plutôt habile qui s'avère gagnant.

A cœur ouvert

Un rêve

Trouver le temps d'organiser un long voyage pour découvrir l'Australie, un pays qui m'attire depuis longtemps.

Une rencontre

Au niveau sportif, celle de Mike Posma, mon entraîneur au LHC. Sinon, celle de mon amie Elodie.

Un souvenir

Mon premier match en LNA contre Fribourg-Gottéron devant 9'000 spectateurs à Malley. Un match intense, que nous avons remporté 3-1. Je garde également un excellent souvenir de Martin Saint-Louis, joueur québécois légendaire, que j'ai eu la chance de côtoyer au LHC.

Un conseil

Lorsqu'on se lance dans quelque chose que l'on aime, cela vaut la peine de se donner à fond et d'essayer d'aller jusqu'au bout, malgré l'adversité ou les commentaires négatifs. Il ne faut jamais se laisser démoraliser.

Un regret

Peut-être celui de ne pas avoir joué de finale de play-off de LNB. Et puis celui, bien sûr, de la relégation du LHC en LNB.

Un message

Un esprit sain dans un corps sain.



Bio express

Né en 1983 à Lausanne, Loïc y a grandi en famille, avec ses parents et sa sœur aînée. Il a étudié l'informatique à l'EPFL, d'où il est sorti diplômé en 2007. Parallèlement à ses études, il a poursuivi sa carrière de hockeyeur, des juniors jusqu'à la LNA avec le Lausanne Hockey Club. Il habite à Lausanne, où il travaille comme consultant aux systèmes décisionnels pour le compte de la société Dynaxis. Il continue à jouer en 1^{ère} ligue avec le Forward Morges HC.

Outre le hockey, Loïc est un passionné de tennis, pour lequel il a bien failli opter lorsque, à l'âge de 14 ans, il a fallu choisir entre une carrière de hockeyeur ou de tennisman. Le hockey l'a emporté, mais le tennis reste pour lui une activité importante, tout comme le sport en général (ski, foot, inline,...). Côté loisirs, Loïc apprécie tout particulièrement le septième art et les voyages en compagnie de son amie.

RP Rente immédiate certaine

NOUVEAU

page 12

Ce nouveau produit, qui complète l'offre de Retraites Populaires en matière de rentes, présente de nombreux avantages : pourquoi n'en profiteriez-vous pas vous aussi ?



Un revenu supplémentaire sur lequel vous pourrez compter pendant la durée de votre choix. Dès réception de votre investissement, Retraites Populaires le transformera donc en rentes qu'elle vous versera pendant toute la durée choisie (durée minimale : 7 ans, maximale : 20 ans). La rente contractuelle garantie est de plus augmentée par un complément de rente, qui est lui-même garanti pendant 10 ans. Au terme de la durée du contrat, le versement de la rente cesse ; c'est ce qui différencie *RP Rente immédiate certaine* d'un produit de rente viagère traditionnel.

Réalisez votre objectif

RP Rente immédiate certaine est un produit de nature purement financière ; il n'est pas considéré comme un produit d'assurance, ce qui a, entre autres, des avantages fiscaux. Ce produit vous permettra, par exemple, de combler une lacune temporaire de revenu, de réaliser des projets de loisirs (au moment de votre retraite, par exemple) ou encore de garantir un revenu régulier à vos enfants ou petits-enfants pendant la durée de leurs études.

Si vous désirez des informations complémentaires et/ou une offre personnalisée, n'hésitez pas à contacter l'un de nos conseillers au 021/ 348 26 26 ou par Internet : www.retraitespopulaires.ch

Principaux avantages

- Sécurité de l'investissement
- Choix de la durée du paiement de la rente
- Revenu supplémentaire garanti
- Rendement supérieur à celui de la concurrence
- Fiscalité intéressante (optimisation fiscale)
- En cas de décès, le droit de succession s'applique (héritiers de la personne contractante ou toute autre personne désignée par voie testamentaire)

Exemple

Imaginons que vous décidiez de confier CHF 25'000 (montant versé en une fois) à Retraites Populaires le 01.04.2012 et que vous choisissiez que ce montant vous soit restitué sous la forme de 10 rentes annuelles. Voici ce que *RP Rente immédiate certaine* vous apporterait :

- une rente contractuelle payable annuellement par CHF 2'612,20
- un complément de rente de CHF 80 par année ; il est ajouté à la rente contractuelle et est versé en même temps que celle-ci
- la rente annuelle totale de CHF 2'692,20 correspond à un rendement annuel net de 1,37%.

Financement des infrastructures

page 13

Retraites Populaires a créé ce nouveau type de prêts pour élargir et renforcer sa gamme de produits de placements.

Dans le cadre de sa stratégie de diversification des placements, un nouveau type de prêts vient d'être développé par Retraites Populaires : le prêt aux infrastructures. Dans le domaine financier, ce type de prêt spécifique appartient au secteur appelé partenariat public-privé (PPP, cf. article du Conseiller d'Etat Pascal Broulis dans le *Bella vita* n°33). En fait, il s'agit de projets de financement dans lesquels se retrouvent deux partenaires : le secteur public ou parapublic (tels que le canton, les communes, les institutions parapubliques, etc.) d'une part, et le secteur privé (banques, sociétés d'assurances, fonds de pensions) d'autre part. Dans de tels projets, on trouve toujours un emprunteur (celui qui a développé un projet d'investissement durable) et un prêteur (celui qui va prêter le montant du financement ou une partie du montant).

Projets d'infrastructures

La nouvelle stratégie de Retraites Populaires prévoit d'octroyer des prêts à long terme (20 ans) dans le domaine des infrastructures. Mais que faut-il entendre par « projets d'infrastructure » ? En fait, il s'agit de réalisations qui ont un impact sur les activités de la population ou qui la concernent directement. A titre d'exemples, on peut mentionner des projets liés à la santé et au social (hôpitaux, EMS), à l'énergie et à l'environnement (STEP, usines d'incinération, parcs éoliens), à la formation (écoles professionnelles, HES, EPFL, universités), à la mobilité (routes, chemins de fer, transports publics). Le projet doit émaner d'une collectivité publique avec un but à long terme et être rentable.

Critères de sélection

Lors de l'étude d'une proposition de financement, plusieurs critères sont pris en compte afin de garantir la qualité du placement à long terme effectué par Retraites Populaires. Parmi les principaux critères figurent l'acceptabilité (respect des lois et normes légales, projet novateur, conformité avec les principes éthiques de Retraites Populaires), la solvabilité (qualité du débiteur), le potentiel de développement de la région, la



Les parcs éoliens font partie des projets faisant l'objet de prêts aux infrastructures.

possible réutilisation des installations, la notoriété publique. A ces critères s'ajoutent aussi la situation géographique (toute la Suisse romande), la durée de l'investissement (10 à 30 ans), l'aspect d'utilité publique et l'impact qualitatif sur la population (centres de congrès, énergies renouvelables, écoles, installations d'énergies renouvelables, etc.). La rentabilité doit être raisonnable.

Chaque dossier est analysé par un Comité d'infrastructures, dont font partie les spécialistes des principaux métiers de Retraites Populaires. Ce Comité négocie les conditions du prêt avec les emprunteurs (et les éventuels autres partenaires du financement) et prépare l'offre de financement, laquelle est transmise au Conseil d'administration de Retraites Populaires pour décision finale.

J'irai dormir chez vous...

page 14



Le partage d'hospitalité permet la rencontre des cultures et l'échange d'expériences. Le moyen idéal de créer des liens.

page 15

Nos valeurs ancestrales d'hospitalité et de partage auraient dû être balayées vite fait par l'ère Internet et son cortège de contacts éphémères et virtuels... N'en déplaise aux plus sceptiques, c'est bien le contraire qui est en train de se produire, grâce à une offre croissante de partage et d'échange d'hébergement, de Moudon à Boston.

Squatter un canapé moscovite, atterrir dans la chambre d'amis d'une famille new-yorkaise, dormir dans une ferme vaudoise ou accueillir dans votre salon un couple de voyageurs argentins... Cela vous tente? Avec Internet, la tradition séculaire d'hospitalité de la Suisse a pris des dimensions globales et interculturelles. De tous temps, notre pays, au centre de l'Europe, voyait de nombreux visiteurs transiter par nos contrées et il était tout à fait naturel d'offrir le gîte et le couvert au voyageur de passage. Aujourd'hui, vous pouvez expérimenter à votre tour cette tradition, en endossant vos plus beaux habits d'hôte ou en profitant d'adresses chez l'habitant pour passer un petit séjour insolite.

Canapé à dispo

Première option, le *couchsurfing*. Sans réel équivalent français (littéralement « surfer de canapé en canapé » comme l'on surfe sur Internet) mais pouvant être plus largement traduit par « échange

d'hospitalité », le *couchsurfing* est une pratique qui consiste à mettre à disposition gratuitement sur Internet son canapé (*couch* en anglais) ou sa chambre d'amis. En contrepartie, il vous est donné la possibilité de profiter d'un canapé ou d'un lit aux quatre coins du globe sans dépenser un sou. Intéressant, non? Mais comment faire? C'est très simple. Imaginez un immense réseau social, fonctionnant de la même manière que Facebook. Chaque membre faisant partie de cette communauté dispose d'un profil personnel où figurent toutes sortes d'informations sur sa personnalité et son logement, qui aideront les autres membres à se déterminer sur le choix de venir ou non loger chez cette personne. Ce principe permet ainsi de se loger gratuitement partout dans le monde et, surtout, de rencontrer les habitants des pays visités, de partager pour quelques jours leur quotidien et de bénéficier de leur conseils. Le principal site d'échange d'hospitalité, *couchsurfing.com*, compte aujourd'hui plus de 3 millions de membres dans plus de 200 pays et 80'000 villes. Le monde est à vous...

Chambres d'hôtes

Seconde option, les chambres d'hôtes. Ces solutions d'hébergement chez l'habitant, appelées également *Bed & Breakfast* ou B & B, sont en plein essor, en raison notamment du succès grandissant du tourisme rural et du besoin des agriculteurs d'élargir leurs activités, en offrant le gîte dans leur exploitation. Résultat, le canton compte toujours

plus de chambres d'hôtes, et donc un large choix pour les visiteurs. Et pas seulement à la ferme. A la campagne, à la montagne, sur la Riviera ou même à la ville, nombreux sont les propriétaires de villas ou de chalets qui vous accueilleront avec chambre coquette et déjeuner copieux. Et que diriez-vous d'offrir vous-même le logis en créant votre propre chambre d'hôtes à la maison? Dans un cas comme dans l'autre, l'option de la chambre d'hôtes offre, comme pour le *couchsurfing*, cette occasion idéale de rencontrer des personnes d'horizons différents et d'échanger une foule d'histoires diverses. Alors, quand est-ce que vous lancez?

Couchsurfing :

- www.couchsurfing.com
- www.hospitalityclub.org
- www.bedycasa.com

Chambres d'hôtes :

- www.bnb.ch
- www.welcome-lavaux.ch
- www.swiss-rooms.ch

Home exchange :

- www.homelink.ch
- www.1sthomeexchange.com
- www.homeexchange.com

Sauvetage à Ouchy

Véronique Dénéreaz, secrétaire Actuariat et Gestion au Secteur administration générale, évoque les activités de la Société de sauvetage d'Ouchy, dont elle est membre du comité.



L'Etoile du Léman III, la baleinière à dix rameurs de la Société de sauvetage du Léman, qui sert à l'entraînement.

Pratiquant la voile depuis longtemps, j'ai toujours pensé que je me devais de soutenir d'une manière ou d'une autre les sociétés de sauvetage actives sur le Léman, consciente qu'un jour peut-être, j'aurais besoin de leur assistance. Ma première intention était de participer par un don, mais, m'intéressant aux activités de la Société de sauvetage d'Ouchy, j'ai préféré m'y investir personnellement. J'y ai adhéré en 2005 et j'ai intégré son comité la même année.

Plusieurs sociétés de sauvetage sont réparties entre les principaux ports du Léman, côtés suisse et français. Celle d'Ouchy fait partie des fondatrices, en 1885, de la Société internationale de sauvetage du Léman (SISL). Notre mission consiste à intervenir lors de d'événements impliquant des bateaux, des nageurs ou tout engin flottant. Nous prenons part à des entraînements réguliers sur le lac et formons à tour de rôle des équipes de vigie, prêtes à intervenir 24 heures sur 24. Nous sommes aussi mobilisés pour assurer la sécurité lors de régates, le Bol d'Or étant la plus importante, mais aussi lors du triathlon de Lausanne ou des soirées spéciales organisées sur les bateaux de la CGN.

Pour nos interventions, nous disposons d'une vedette spécialement conçue pour le sauvetage par le chantier naval Décision. Nous possédons également une magnifique baleinière à dix rameurs, datant de 1947 et rénovée récemment, que nous n'utilisons plus pour les interventions, mais qui fait la fierté de la société. Avec ses 180 membres actifs, la Société de sauvetage d'Ouchy est l'une des plus grosses unités du lac. Nous sommes 40 personnes à constituer les groupes d'intervention, toutes à titre de bénévoles. Quant à notre budget de fonctionnement, nous comptons sur les cotisations de nos membres, les donations et la participation de la Loterie Romande. Enfin, notre jumelage avec la Société de sauvetage d'Ouessant, en Bretagne, nous apporte beaucoup en terme de savoir-faire.

Société de sauvetage d'Ouchy: www.sauvetage-ouchy.org

Société internationale de sauvetage du Léman: www.sisl.ch

Les rendez-vous de Retraites Populaires

Exposition Aloïse à la Collection de l'Art Brut

Lausanne, du 2 juin au 28 octobre 2012
www.artbrut.ch

Nuit des Images au Musée de l'Elysée

Lausanne, le 22 juin 2012
www.elysee.ch

Women Sports Evasion à Viduy

Lausanne, les 23 et 24 juin 2012
www.womensportevasion.ch

Cinérive, cinéma en plein air

Vevey, du 13 juillet au 26 août 2012
www.cinerive.com

Lausanne, Ville du Goût 2012

De mai à septembre 2012
www.lausanne.ch/villedugoût2012

Journée Lausannoise du Vélo

Lausanne, le 2 juin 2012
www.journeeduvelo.ch

Slow up Vallée de Joux

Autour du Lac de Joux, le 1^{er} juillet 2012
www.slowuplavallee.ch

Notre service de conseil clients en assurance vie et prévoyance est à votre disposition :

- **Responsable conseil clients :**
Patrick Oyon : 021 348 23 25

- **Lausanne**
Marie-France Barbay : 021 348 23 21

- **Centre**
Pierre-Alain Pellegrini : 021 348 28 10

- **Lavaux**
Antonio da Fonte : 021 348 23 34

- **Morges**
Michel Pasche : 021 348 23 22

- **Nord Vaudois, Broye et Vallée de Joux**
Marc Werth : 021 348 28 20

- **Nyon**
Milko Mantero : 021 348 23 20

- **Riviera, Chablais et Pays-d'Enhaut**
Xavier Grandjean : 021 348 23 24

Responsable prêts hypothécaires

David Zumbrunnen : 021 348 21 60